

## TERMES DE REFERENCE D'EXPERT(E)S

Termes de référence pour les activités sur site et missions

**Code et pays partenaire :** SOCIEUX+ 2020-15 GABON

**Titre de l'action :** *Accompagnement dans la mise en œuvre de la politique d'action sanitaire et sociale (PASS) de la CPPF pour les assurés*

**Institution partenaire :** *Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'Etat (CPPF) du Gabon*

**Code de l'activité et titre :** *Activité #1 - Exemples et enseignements d'une politique d'action sanitaire et sociale pour les agents de l'état*

**Dates de mise en œuvre des/de l'activité(s) :**

*Activité #1 : 1<sup>er</sup> Décembre 2020 – 31 Janvier 2021*

**Position de(s) (l')expert(es) par activité :**

*Activité #1 : Expert(e) #1 (principal) - Élaboration et développement de la Politique & Stratégie*

*Activité #1 : Expert(e) #2 – Renforcement des capacités/formation des individus*

**Charge de travail :**

*Activité #1 - Expert(e) #1 : 13 jours*

*Activité #1 - Expert(e) #2 : 11 jours*

**Référence de l'appel à expertise :** 20-15/GAB/1

**Date limite de candidature :** 01/11/2020

**Version - # :** 1       Avant-projet       Version définitive      **Date :** 1<sup>er</sup> Octobre 2020

## 1 CONTEXTE

### 1.1 Informations socio-économiques générales

Le Gabon est un pays d'Afrique centrale riche en ressources naturelles. Il est bordé par le Cameroun, la Guinée équatoriale et la République du Congo à l'Est et l'océan Atlantique à l'Ouest. Avec une population de 2,1 million d'habitants sur une superficie de 268.000 km<sup>2</sup>, le Gabon est un pays peu peuplé avec des forêts couvrant 85% du territoire. Le Gabon possède l'un des taux d'urbanisation les plus élevés d'Afrique, avec plus de quatre citoyens gabonais sur cinq vivant en zone urbaine. La capitale, Libreville, avec Port Gentil, la capitale économique du pays, abrite environ 60% de la population. Un Gabonais sur deux a moins de 20 ans et le taux de fécondité dans les zones urbaines atteint presque quatre enfants par femme, contre six dans les zones rurales selon la deuxième enquête démographique et de santé menée en 2012 au Gabon.

Le Gabon est un pays à revenu intermédiaire supérieur. Cinquième plus grand producteur de pétrole en Afrique, il a connu une forte croissance économique au cours de la dernière décennie. Cependant, le pays fait face à une diminution de ses réserves de pétrole. Le gouvernement gabonais a donc fondé sa nouvelle stratégie sur la diversification économique. Le taux de croissance du PIB du Gabon a ralenti pour s'établir à 3,9% en 2015. La situation budgétaire s'est détériorée en 2015, le Gabon enregistrant un déficit budgétaire pour la première fois depuis 1998, malgré les tentatives du gouvernement de maîtriser les dépenses et d'atténuer la baisse des recettes pétrolières. Malgré un revenu par habitant relativement élevé (7.728 dollars en 2015), le taux de pauvreté du Gabon reste élevé. Environ 30% de la population reste vulnérable et vit avec des revenus mensuels inférieurs au salaire minimum garanti de 80.000 Francs CFA. L'accès aux services sociaux de base (santé, eau potable saine et électricité) s'est aussi détérioré ces dernières années.

Le Gabon occupe le 109ème rang en terme d'Indice de Développement Humain (IDH) sur 188 pays avec un IDH de 0,697 en 2016. Les performances du Gabon en matière de développement humain sont encore loin de correspondre à son potentiel économique.

Le Gouvernement gabonais a organisé en 2014 une vaste consultation nationale intitulée « Assises sociales » afin de définir la stratégie d'investissement humain du Gabon (SIHG). La nouvelle politique sociale poursuit trois objectifs: (i) aider les populations les plus vulnérables (aînés, orphelins, handicapés, etc.) par le biais de programmes sociaux intégrés; (ii) aider les personnes à faibles revenus à développer des activités génératrices de revenus et (iii) réduire les inégalités d'accès aux services publics.

### 1.2 Situation du secteur d'intervention

Le système de sécurité sociale au Gabon couvre quatre branches d'assurance: maladie, accidents et maladies professionnelles, prestations familiales (y compris maternité), pensions de vieillesse, invalidité, décès (survivants).

Un décret présidentiel du 21 août 2007 a mis en place un système d'assurance maladie obligatoire. Il concerne d'abord les personnes considérées comme « économiquement faibles » (Gabonais Economiquement Faibles - GEF, dont le revenu mensuel est inférieur à 150.000 Francs CFA / 229 euros) et les fonctionnaires. Depuis 2014, ce régime s'applique également aux salariés du secteur privé et aux indépendants. Sa gestion est confiée à la CNAMGS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale)

Le système de sécurité sociale est organisé autour d'agences placées sous l'autorité du ministère de la Santé, de la Protection sociale et de la Solidarité nationale:

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a pour mission de fournir une sécurité sociale aux travailleurs, notamment: prestations familiales et de maternité; accidents du travail et maladies professionnelles; vieillesse, invalidité et survivants; prestations d'assistance sociale. Les bénéficiaires de ces régimes sont les employés du secteur privé formel, les employés de l'État et les personnes volontairement assurées.

La Caisse des pensions et des prestations familiales des fonctionnaires (CPPF, partenaire de la présente Action) est responsable des pensions, de l'invalidité et des allocations familiales des fonctionnaires.

Le FNAS (Fonds national d'aide sociale) est opérationnel depuis 2013 et facilite l'accès des GEF au microcrédit.

Un nouveau Code de protection sociale a été promulgué par la Loi n° 28/2016 du 6 février 2017 et présenté par le ministère en charge du Développement Social et Familial vient consolider et harmoniser l'ensemble des textes régissant le domaine de la protection sociale au Gabon. Il prévoit la création d'une allocation chômage, d'un compte d'épargne chômeur et d'un fonds de solidarité ainsi que l'harmonisation des textes qui régissent les organismes de sécurité sociale dans un seul Code (en attente du Décret d'application). La CNAMGS, la FNAS, la CNSS et le CPPF sont régis le Code de protection sociale.

### **1.3 Rôle de l'institution partenaire dans le secteur**

La CPPF est une administration publique dotée d'une autonomie administrative et financière établie par le décret 0236 / PR / MBCP du 8 juillet 2014. Dans le cadre de la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon (SIHG), la CPPF a été créée pour apporter des solutions au problème de l'équilibre des comptes de retraite, étant donné que les dépenses de retraite augmentent régulièrement chaque année.

La CPPF recouvre les cotisations de sécurité sociale et paie les prestations (pensions, invalidité et allocations familiales). Le nombre de personnes assurées par la CPPF à ce jour est de 108000.

La CPPF a élaboré une «vision stratégique» et a exprimé son intention de lancer de nouveaux programmes et activités. Une assistance fournie par SOCIEUX+ en 2017/18 a abordé des thèmes différents, mais tous inhérents au développement des capacités institutionnelles et organisationnelles de la CPPF, tels que la définition d'orientations stratégiques, la communication et les relations avec le public, la faisabilité d'un pilier complémentaire des pensions, et le système informatique.

En 2019, deux nouvelles actions d'assistance technique ont été préparées, qui ont abouti notamment à une évaluation statistique des accidents du travail et des pensions d'invalidité dans le secteur public (2019-04) et à la définition d'un cadre de référence pour la gestion des ressources humaines (2019-05).

## **2 DESCRIPTION DE L'ACTION**

### **2.1 Objectif général**

L'accès à l'emploi et à la protection sociale est étendu aux groupes pauvres et vulnérables.

### **2.2 Objectifs spécifiques**

S1 : Définir l'approche de la PASS par catégorie de bénéficiaires

### **2.3 Résultats attendus**

R1 : Des orientations de politique d'action sanitaire et sociale sont définies en relation au mandat et aux ressources organisationnelles disponibles au niveau de la CPPF

### **2.4 Livrables finaux attendus**

D1 Un recueil de cas et des exemples de politiques d'action sanitaire et sociale destinés aux agents de l'Etat en condition de vulnérabilité.

D2 Une note d'orientation à l'attention des décideurs de la CPPF en vue de la définition et articulation d'une politique d'action sanitaire et sociale (PASS) en faveur des assurés les plus vulnérables.

### 3 METHODOLOGIE

#### 3.1 Méthodologie générale (de l'action)

L'action sanitaire et sociale en faveur des assurés plus vulnérables est mise en œuvre par la CPPF conformément au décret no. 49 de 2015 (art. 43), mais concerne, à l'heure actuelle, seulement quelques centaines d'individus résidents uniquement dans la Province de l'Estuaire. Le vieillissement progressif des assurés de la CPPF, et le nombre grandissant de situations spécifiques requièrent une capacité accrue à mettre en place et financer des mesures d'assistance sanitaire et sociale aptes à adresser des situations d'extrême vulnérabilité parmi les assurés. A cette fin, la CPPF souhaite s'engager dans un programme d'échanges entre pairs en vue de définir, mettre en place et exécuter des mesures d'action sanitaire et sociale aptes à faire face aux besoins des assurés en position vulnérable.

#### 3.2 Activités prévues (plan de travail de l'action)

Les activités suivantes ont été programmées pour l'action :

- Activité 1 – *Exemples et enseignements d'une politique d'action sanitaire et sociale pour les agents de l'Etat*
- Activité 2 - *Orientations pour la mise en place d'une politique d'action sanitaire et sociale*

Les présents termes de référence couvrent les services attendus pour la/les activité(s) du plan de travail décrits ci-dessus :

- Activité #1.

#### 3.3 Inclusion des questions transversales

SOCIEUX+ reconnaît l'importance d'inclure des questions transversales dans les politiques et les systèmes de protection sociale, de travail et d'emploi. Les questions transversales suivantes sont à prendre dûment en compte dans la planification et la mise en œuvre de(s) activités :

- Égalité de genre ;
- Inclusion sociale et économique des groupes vulnérables.

### 4 DESCRIPTION DE(S) (L') ACTIVITE(S)

#### 4.1 Tâches prévues

Durant cette première phase (première activité) de la coopération entre pairs, l'équipe d'experts interagira avec le personnel de la CPPF à plusieurs niveaux, notamment afin d'inclure, d'une part les décideurs, d'autre part les agents ayant une responsabilité dans la conduite de la PASS. Les experts porteront à l'attention de leurs homologues un recueil d'exemples d'action sanitaire et sociale accessible aux agents de l'État (y compris les agents territoriaux) d'un certain nombre d'états membres de l'Union européenne. La présentation de ce cas de figure passera en revue les différentes mesures concourant à une PASS, à la définition des catégories des bénéficiaires, aux besoins et arrangements financiers, aux mécanismes de suivi et évaluation de la qualité et de l'impact de ces mesures sur les conditions de vie des assurés. Les experts dédieront une attention particulière aux défis organisationnels à relever au niveau de l'organigramme et de l'organisation de la CPPF, et présenteront des cas spécifiques qui pourraient représenter des leçons aptes à indiquer la meilleure manière de s'y prendre.

Les ateliers seront organisés et animés à distance. La CPPF aura la responsabilité de convier l'ensemble du personnel qui participera aux ateliers thématiques animés par les experts. SOCIEUX+ fournira aux experts, à la demande, l'accès à des plateformes de travail à distance (Zoom Pro, Moodle).

L'experte ou expert principal dirigera la mission à distance. Elle ou il sera responsable de la production de tous les livrables finaux de l'activité. Elle ou il sera aussi responsable de la préparation, de la coordination, de la mise en œuvre et de la production et/ou coordination des rapports de l'ensemble de l'activité. **Error! Reference source not found.**

Les principales tâches attendues de l'équipe de mission incluent :

- Avant la mission (à distance), acquérir une connaissance approfondie du contexte local; examiner les documents de référence fournis par l'équipe SOCIEUX+ / le Partenaire.
- Contacts préliminaires avec le Partenaire en vue de la préparation de la méthodologie et de l'agenda de la mission (le calendrier des échanges virtuels), à transmettre en amont de la mission à l'équipe SOCIEUX+ pour approbation;
- Participer au briefing pré-départ avec l'équipe SOCIEUX+ (1 semaine avant la mission);
- Pendant la mission, mener des consultations avec les cadres et le personnel du partenaire, ainsi qu'avec tout autre acteur externe pouvant soutenir le déploiement positif de la mission.
- Prendre contact avec la Délégation de l'UE dans le Pays et se rendre disponibles, le cas échéant, pour un briefing précédant et/ou suivant la mission ;
- Présenter les résultats de la mission au partenaire afin de discuter et de prendre en compte les commentaires sur le contenu des livrables avant leur finalisation;
- A l'issue de la mission, soumission à SOCIEUX+ des livrables finaux (10 jours ouvrés après la mission), et disponibilité de réviser les rapports suite à une série de commentaires et ajustements de la part de SOCIEUX+ / du Partenaire;
- Canaliser vers SOCIEUX+ Chargé tout matériel pouvant être utile pour informer le public (photos, interviews, brèves notes ou articles).
- Utiliser les différents formats et formulaires d'évaluation fournis par SOCIEUX+.

## 4.2 Livrables attendus

### 4.2.1 Livrables pré-mission

- P1 : Une note méthodologique, détaillant l'approche de travail, les outils et les méthodes à employer, une analyse des risques, etc.
- P2 : Un agenda de l'activité/mission, détaillant les réunions et les séances de travail qui se tiendront, les personnes à rencontrer, etc.

### 4.2.2 Livrables finaux

- ExMR : Un rapport individuel de mission d'expert(e) (ExMR) au format SOCIEUX+ (modèle fourni). Ce rapport est un produit confidentiel destiné uniquement à une utilisation interne par SOCIEUX+. L'équipe de mission peut également soumettre un rapport ExMR conjoint si les membres le souhaitent (voir les instructions sur le modèle).
- ExE : Un formulaire individuel de feedback d'expert(e) (ExF) rempli en ligne (voir les instructions et le lien sur le modèle ExMR)
- AcR : Un rapport d'activité collectif (AcR) au format SOCIEUX+ (modèle fourni). Cet AcR doit être produit conjointement par l'équipe de mission. Il est destiné à l'Institution partenaire et sera partagé, très probablement, avec les principaux intervenants de l'action. Le rapport reflétera les tâches effectuées pendant l'activité. Il apportera une contribution significative aux livrables finaux de l'action (*voir aussi les instructions dans le modèle*)
- Livrable finale D1 – Annexe 1 AcR : *Un recueil de cas et des exemples de politiques d'action sanitaire et sociale destinés aux agents de l'Etat en condition de vulnérabilité.*

## 5 RAPPORTS ET SOUMISSION DES LIVRABLES

### 5.1 Formats

Tous les livrables et produits de l'activité (notes, rapports, présentations, etc.) doivent être conformes aux formats et modèles fournis par l'Équipe de SOCIEUX+.

Tous les livrables et produits doivent être soumis en version *électronique modifiable* [Microsoft Word 97-2003 [doc], PowerPoint 97-2003 [ppt] et Excel 97-2003 [xls]; ou en format équivalent

OpenDocument). Les documents électroniques non modifiables tels que les « portable document format » (PDF) ne seront pas acceptés.

Les modèles de présentations électroniques à utiliser lors de l'activité/mission seront fournis par l'Équipe de SOCIEUX+. Ces modèles sont en format PowerPoint Microsoft et sont conformes à la charte graphique de SOCIEUX+. Ces modèles doivent être utilisés comme seul format par tous les membres de l'équipe de mission. Ils doivent être utilisés pour toutes les présentations faites par l'équipe qui réalise la mission. L'utilisation par les expertes et experts de leurs propres modèles ou formats de leur organisation d'origine, n'est pas autorisée, sauf indication écrite contraire [par courriel] de l'Équipe SOCIEUX+.

Toutes les versions des livrables ou d'autres produits utilisés ou produits pendant l'activité/mission doivent inclure la clause de non-responsabilité suivante :

« Clause de non-responsabilité :

*La responsabilité de cette publication incombe uniquement à ses auteurs. L'Union européenne, la Commission européenne, les partenaires de mise en œuvre de SOCIEUX+ et le personnel de SOCIEUX+ ne sauraient être tenus pour responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent. »*

Les expertes et experts contractualisés pourront se référer au dossier d'information qui leur sera fournis après leur contractualisation.

Tous les livrables sont à fournir en français.

## 5.2 Soumission et approbation

Toutes les versions des livrables (brouillon, finales ou autres) doivent être soumises directement et uniquement à l'Équipe de SOCIEUX+, sauf indication écrite contraire [par courriel] de l'Équipe SOCIEUX+.

### 5.2.1 Livrables pré-mission

- Les livrables de pré-mission doivent être soumis au plus tard 5 jours ouvrables avant le début de l'activité ou le départ pour la mission des experts, selon la première éventualité.
- Les livrables de pré-mission seront examinés par l'Équipe de SOCIEUX+ et l'Institution partenaire. Les commentaires sur les livrables devraient être communiqués à l'expert(e) principal(e) au plus tard 2 jours avant le début de l'activité ou le départ pour la mission des experts. Les commentaires et recommandations doivent être pris en compte pour la mise en œuvre de l'activité/mission. L'agenda de mission révisé peut être exigé de l'expert(e) principal(e) avant départ de l'équipe de mission.

### 5.2.2 Livrables finaux

- Les premiers versions provisoires des livrables doivent être soumis au plus tard 10 jours ouvrables après la fin de l'activité ou le retour des experts.
- Les commentaires de l'équipe de SOCIEUX+ sur les versions provisoires devraient être fournis 10 jours ouvrables après leurs soumissions.
- L'intégration des commentaires doit être faite dans les 5 jours ouvrables après réception par l'expert(e) principal(e) des commentaires. (En général, il n'est pas nécessaire de procéder à plus d'une série de commentaires et de révisions, à moins que la qualité des livrables ne soit jugée insatisfaisante par l'Équipe SOCIEUX+ et/ou l'institution partenaire.)
- Les versions finales des livrables doivent être approuvées ou rejetées au plus tard 10 jours ouvrables après leur soumission à l'Équipe SOCIEUX+.
- Les paiements définitifs et le remboursement des frais de déplacement aux experts ne sont autorisés qu'à l'approbation des livrables finaux par l'Équipe SOCIEUX+.

## 6 EXPERTISE NECESSAIRE

## 6.1 Profil d'expertise

### **Expert (e) principal(e) [Expert (e) #1]:**

**Domaine(s) d'expertise :** *Assistance sociale (revenus garantis, santé)*

**Compétences spécifiques :** *Élaboration et développement de la Politique & Stratégie*

#### **Critères (essentielles/requises) :**

- Education universitaire (maitrise) en sciences sociales ; des qualifications post-universitaires (masters, PhD) seront considérées un plus;
- 15 ans d'expérience professionnelle dans une administration publique et/ou dans une université, organisations sociales ou non-gouvernementales d'Etats membres de l'UE;
- Expérience en matière de gestion de schémas d'assistance sociale (soutien aux revenus, logement, santé, besoins de base) d'agents de l'Etat et/ou agents territoriaux;
- Une expérience préalable de développement stratégique/réforme de politiques d'action sanitaire et sociale en faveur des agents de l'Etat d'un pays membre de l'Union européenne;
- Parfaite connaissance de la langue française, à l'écrit et à l'oral;
- Une capacité avérée à transmettre les connaissances et renforcer les capacités d'agents publics ;
- Sensibilité dans la conduite de relations institutionnelles ; sens aigu de la diplomatie.

#### **Qualifications supplémentaires (avantageux en sélection) :**

- Une expérience préalable dans la conduite de missions d'assistance technique de court-terme dans un cadre de coopération internationale ;
- Connaissance du pays et de son contexte ; une expérience professionnelle préalable au Gabon ou dans la sous-région (Afrique centrale).

### **Expert (e) #2 :**

**Domaine d'expertise :** *Sécurité sociale (revenus garantis, santé)*

**Compétence(s) d'expertise spécifique(s) :** *Renforcement des capacités/formation des individus*

#### **Critères (essentielles/requises) :**

- Education universitaire (maitrise) en sciences sociales ; des qualifications post-universitaires (masters, PhD) seront considérées un plus;
- 15 ans d'expérience professionnelle dans une administration publique et/ou dans une université, organisations sociales ou non-gouvernementales d'états membres de l'UE;
- Expérience en matière de gestion de schémas d'assistance sociale (soutien aux revenus, logement, santé, besoins de base);
- Expérience en ingénierie et animation d'ateliers de formation et renforcement des capacités individuelles;
- Parfaite connaissance de la langue française, à l'écrit et à l'oral;
- Une capacité avérée à transmettre les connaissances et renforcer les capacités d'agents publics ;
- Sensibilité dans la conduite de relations institutionnelles ; sens aigu de la diplomatie.

#### **Qualifications supplémentaires (avantageux en sélection) :**

- Une expérience préalable dans la conduite de missions d'assistance technique de court-terme dans un cadre de coopération internationale ;
- Connaissance du pays et de son contexte ; une expérience professionnelle préalable au Gabon ou dans la sous-région (Afrique centrale).

## 6.2 Charge de travail

	Préparation	Travail sur site	Voyage	Rapports et livrables	Total
Expert(e) principal(e) (#1)	5	5	0	3	13
Expert(e) (#2)	4	5	0	2	11
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>24</b>

## 7 CANDIDATURES

### 7.1 Appels à expertise

Tous les appels à expertise pour les activités de SOCIEUX+ sont publiés en ligne sur [le site Web](#) de SOCIEUX+. Les expert(e)s intéressé(e)s doivent soumettre leur candidature sur le site Web de SOCIEUX+ : <https://pmt.socieux.eu> (actuellement uniquement disponible en anglais). La procédure de candidature est la suivante :

1. S'ils ne l'ont pas déjà fait, les expert(e)s doivent créer leur compte personnel SOCIEUX+ en cliquant sur « Create an account » (Créer un compte) en utilisant une adresse de courrier électronique. Les informations de connexion de leur compte seront transmises par courrier électronique.
2. Pour créer et soumettre leur profil, les expert(e)s doivent :
  - a. Fournir les coordonnées de contact<sup>1</sup>
  - b. Fournir des informations sur leurs domaines d'expertise, compétences et historique d'emploi. Les expert(e)s sont seulement tenu(e)s de remplir un nombre limité de champs marqués d'un astérisque. Cependant, *les expert(e)s sont encouragé(e)s à remplir avec détails les sections sur leurs domaines d'expertise et compétences, car l'Équipe de SOCIEUX+ examine régulièrement les profils dans la base de données afin d'identifier et de contacter des expert(e)s potentiel(le)s pour de futures missions.*
  - c. Télécharger un curriculum vitae, de préférence en format Europass<sup>2</sup>.
3. Une fois que leur profil est approuvé par l'Équipe de SOCIEUX+, les experts et expertes peuvent postuler à tous les appels à expertise accessibles sous l'onglet « Call for experts » (Appel aux expertises), en cliquant sur « Apply » (Postuler).

Si vous avez besoin de plus d'informations, veuillez contacter SOCIEUX+ par courriel à [experts@socieux.eu](mailto:experts@socieux.eu) en indiquant le numéro de référence de la candidature ou le code action donné en page de garde de termes de référence.

Les institutions collaboratrices ou intéressées qui souhaitent mettre leur expertise à disposition pour un appel à candidatures spécifique peuvent contacter directement l'équipe de SOCIEUX+ à l'adresse [experts@socieux.eu](mailto:experts@socieux.eu).

### 7.2 Sélection des expert.e.s

<sup>1</sup> La base de données d'experts et autres outils de gestion de SOCIEUX+ conformément au Règlement général sur la protection des données (GDPR) – Réglementation (UE) 2016/679.

<sup>2</sup> Les modèles Europass pour les CV sont disponibles ici : <http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae/templates-instructions>

Par principe, SOCIEUX+ mobilise des expert.e.s des administrations publiques et des organes mandatés des États membres de l'UE, ainsi que des praticiens travaillant pour des partenaires sociaux, notamment :

1. Les praticien.ne.s, les fonctionnaires et les employé.e.s d'organismes mandatés par l'État;
2. Les collaborateurs.trices et les employé.e.s d'institutions représentant des partenaires sociaux, tels que les syndicats et les associations d'employeurs ; et,
3. Académicien.ne.s (chercheurs/euses ou enseignants/es) d'institutions publiques ou parapubliques.

Les expertes et experts publics en service actif sont prioritaires dans la sélection. Des consultants et consultantes privés peuvent également être pris en compte lors de la sélection si une candidate ou candidat public ne peut être identifié.

Seuls les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s. Le processus de sélection peut inclure des entretiens téléphoniques ou par d'autres moyens de communication.

Les candidat(e)s intéressé(e)s peuvent télécharger le **Guide SOCIEUX+ pour les expertes et experts mobilisé(e)s, et institutions collaboratrices** disponible sur [www.socieux.eu](http://www.socieux.eu).

### 7.3 Contractualisation

Les expert.e.s public.que.s peuvent être en service actif ou à la retraite. Les salarié.e.s retraité.e.s d'agences spécialisées internationales ou d'agences de coopération peuvent également être mobilisé.e.s, sans que leur ancien employeur participe formellement à une action conjointe avec SOCIEUX+.

Les candidat.e.s présélectionné.e.s peuvent être tenus de communiquer les coordonnées de leur employeur ou la preuve de leur capacité à être directement engagés en vertu de leur statut de fonctionnaire, employée ou d'employé public.

### 7.4 Compensations financières

Les fonctionnaires contractuel.le.s ou les employé.e.s en service actif ou retraité.e.s ont le droit à des indemnités fixes standard de 350 euros par jour ouvrable travaillé. Les honoraires des consultants et consultantes privés sont négociés en fonction de leur nombre d'années d'expertise pertinente et du barème standard de SOCIEUX+.

Les expertes et experts à la retraite sont assimilés aux employé.e.s public.que.s à toutes fins utiles, s'agissant des compensations financières fournies par SOCIEUX+.

Les réglementations nationales relatives à la rémunération et à l'indemnisation des agents publics et des fonctionnaires sont applicables et peuvent limiter le paiement des indemnités par SOCIEUX+. La responsabilité de la conformité et de la vérification incombe aux individus et à leur institution d'origine. Le paiement des impôts sur le revenu ou autres taxes relève de la seule responsabilité des expertes et experts mobilisés et/ou de leur organisation.

### 7.5 Frais de voyage

Tous les frais de voyage pour les expertes et experts mobilisés (publics, privés ou d'institutions internationales) sont couverts par SOCIEUX+ en accord avec le **Guide SOCIEUX+ pour les expert.e.s mobilisé.e.s, et institutions collaboratrices** (version en date signature du contrat de l'expert.e).

## 8 COMMUNICATION ET VISIBILITE

SOCIEUX+ utilisera ses propres canaux de communication, tels que le Web, newsletter et d'autres moyens, pour diffuser des informations concernant la mise en œuvre et les résultats de des activités. A ces fins, des contributions sont attendues de la part des experts mobilisés. De petites contributions, telles que la prise de photographies, de matériel graphique ou de brefs résumés seront également demandés aux membres de l'équipe de mission.

Une brève conversation entre les experts mobilisés par SOCIEUX+ et la/le responsable de la communication de SOCIEUX+ sera organisée avant et après la mission afin d'identifier les opportunités et de préciser la stratégie de communication.

Afin d'assurer la visibilité de SOCIEUX+ et de l'Union Européenne au cours de l'action, les modèles de présentation (fichiers Microsoft Power Point) et le logo de SOCIEUX+ devront être obligatoirement utilisés.

Dans le cadre d'activités spécifiques, certains produits de visibilité, tels que des brochures, des clés USB, des cahiers et des stylos, peuvent être mis à la disposition des experts pour être distribués sur place.

## **9 CODE DE CONDUITE**

Les experts mobilisés par SOCIEUX+ prendront part aux activités de coopération technique depuis les étapes préparatoires jusqu'à la production des livrables. L'Équipe de SOCIEUX+ assistera les membres de l'équipe de mission en les appuyant et conseillant sur la préparation de la documentation d'information. L'Équipe de SOCIEUX+ recueillera les commentaires des institutions partenaires et parties prenantes pertinentes afin de veiller à ce que les rapports de mission et leurs recommandations soient remis aux autorités nationales, aux délégations de l'UE dans les pays partenaires et à EuropeAid.

Les expertes et experts mobilisés ne représentent pas SOCIEUX+ ou l'UE. Les opinions techniques et les recommandations exprimées sont les leurs. Ils n'expriment pas d'opinions négatives sur la mise en œuvre ou les actions soutenues par SOCIEUX+ à des tiers. Néanmoins, ils doivent être conscients des objectifs et du fonctionnement de SOCIEUX+, et promouvoir ses services au meilleur de leurs connaissances et dans la mesure du possible.

Les expertes et experts s'acquittent de leurs fonctions dans le pays partenaire d'une manière qui soit pleinement conforme et respectueuse des institutions locales, des politiques et des comportements culturels. Elles ou ils adoptent un comportement approprié envers leurs homologues locaux.

## **10 AUTRES**

## **11 ANNEXES**

## 12 TABLE DES MATIERES

1	Contexte .....	1
1.1	Informations socio-économiques générales .....	1
1.2	Situation du secteur d'intervention .....	1
1.3	Rôle de l'institution partenaire dans le secteur.....	1
2	Description de l'action .....	2
2.1	Objectif général.....	2
2.2	Objectifs spécifiques .....	2
2.3	Résultats attendus .....	2
2.4	Livrables finaux attendus.....	2
3	Methodologie .....	2
3.1	Méthodologie générale (de l'action).....	3
3.2	Activités prévues (plan de travail de l'action) .....	3
3.3	Inclusion des questions transversales.....	3
4	descRiption de(s) (l') activité(s).....	3
4.1	Tâches prévues .....	3
4.2	Livrables attendus .....	4
4.2.1	Livrables pré-mission.....	4
4.2.2	Livrables finaux.....	4
5	Rapports et soumission des livrables .....	4
5.1	Formats.....	4
5.2	Soumission et approbation.....	5
5.2.1	Livrables pré-mission.....	5
5.2.2	Livrables finaux.....	5
6	Expertise nécessaire .....	5
6.1	Profil d'expertise.....	6
6.2	Charge de travail .....	7
7	Candidatures.....	7
7.1	Appels à expertise .....	7
7.2	Sélection des expert.e.s .....	7
7.3	Contractualisation.....	8
7.4	Compensations financières.....	8
7.5	Frais de voyage.....	8
8	Communication et visibilité .....	8
9	Code de conduite.....	10
10	Autres.....	10
11	Annexes .....	10
	À propos de SOCIEUX+ .....	12

## À PROPOS DE SOCIEUX+

L'Union européenne (UE) encourage et entretient le dialogue sur la protection sociale et les politiques de l'emploi inclusives avec un plus grand nombre de pays partenaires. Cet effort a été confirmé par la Communication de la Commission européenne (CE) COM (2016) 740 final - « Proposition concernant un nouveau consensus européen pour le développement, portant l'intitulé Notre monde, notre dignité, notre avenir ». Un nombre important d'initiatives de coopération dans ces domaines sont financées par des instruments géographiques ou thématiques de l'UE dans différents pays. Ces initiatives sont très structurées et répondent aux besoins à moyen et à long terme des pays partenaires. Toutefois, des mesures de court terme et une coopération entre pairs visant à promouvoir le développement de systèmes de protection sociale sont nécessaires pour compléter la coopération de l'UE avec les pays tiers.

SOCIEUX+ a été mis en place et financé par l'UE par le biais d'un cofinancement de la France, de l'Espagne et de la Belgique ainsi que de ressources gérées par la Direction générale du développement et de la coopération de la Commission européenne (EuropeAid). Cette facilité de coopération technique est mis en œuvre par un partenariat composé d'agences de coopération au développement des États membres : Expertise France (chef de file du partenariat), la Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (Fondation Internationale et pour l'Ibéro-Amérique d'Administration et Politiques Publiques) (FIIAPP), la Belgian International Cooperation on Social Protection (Coopération belge sur la protection sociale) (BELINCOSOC) et l'Agence belge de développement (Enabel).

L'objectif général de SOCIEUX+ est de contribuer à étendre et améliorer l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs dans les pays partenaires. Son objectif spécifique est d'accroître les capacités des pays partenaires afin d'améliorer la conception, la gestion et la surveillance de stratégies pour l'emploi durables et efficaces et de systèmes de protection sociale, grâce à un développement des connaissances et à une aide technique à court terme entre pairs.

SOCIEUX+ reconnaît l'impact de la protection sociale et de l'emploi sur la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité. Il soutient les efforts des gouvernements partenaires pour la promotion de systèmes pour l'emploi et la protection sociale durables et inclusifs.

Cet instrument est une extension de SOCIEUX (Social Protection EU Expertise in Development Cooperation), établi en 2013.

**Suivez nous sur :**

[www.socieux.eu](http://www.socieux.eu)



[www.twitter.com/socieuxplus](https://www.twitter.com/socieuxplus)



[www.linkedin.com/in/socieux-plus](https://www.linkedin.com/in/socieux-plus)



[www.flickr.com/people/socieux](https://www.flickr.com/people/socieux)



<http://goo.gl/qSByFu>

